



Copie à publier aux annexes du Moniteur belge  
après dépôt de l'acte

Réservé  
au  
Moniteur  
belge



\*17109547\*

Déposé/Reçu le

17 JUL. 2017

Greffe  
au greffe du tribunal de commerce  
francophone de Bruxelles

N° d'entreprise : 0416.975.185

Dénomination

(en entier) : **Société Belge d'Ophthalmologie**

(en abrégé) : **SBO**

Forme juridique : **Association sans but lucratif**

Siège : **Avenue Hippocrate 10, 1200 Bruxelles**

**Objet de l'acte : Démissions des Administrateurs - (Re)nominations des Administrateurs**

Il ressort du proces-verbal de la réunion de l'assemblée générale du 14 mars 2015 ce qui suit:

L'assemblée générale décide de renouveler les mandats d'administrateurs des personnes suivantes pour une durée de 4 ans:

- Madame Anne-Catherine Gribomont,
- Madame Fanny Depasse,
- Madame Adèle Ehongo
- Madame Minh - Tri Hua
- Madame Monique Cordonnier,

Les mandats respectifs entrent en vigueur à la fin de l'Assemblée générale et prennent fin, conformément aux dispositions légales, à la fin de l'Assemblée générale qui sera tenue en 2019.

L'assemblée générale décide de nommer les personnes suivantes comme administrateur pour une durée de 4 ans:

- Monsieur Janssens Xavier
- Monsieur Laurent Levecq

Les mandats respectifs entrent en vigueur à la fin de l'Assemblée générale et prennent fin, conformément aux dispositions légales, à la fin de l'Assemblée générale qui sera tenue en 2019.

L'assemblée générale décide de mettre fin aux mandats d'administrateurs des personnes suivantes:

- Monsieur Jean Marie Rakio

Il ressort du proces-verbal de la réunion de l'assemblée générale du 18 mars 2017 ce qui suit:

L'assemblée générale décide de mettre fin aux mandats d'administrateurs des personnes suivantes:

- Madame Michèle Detry - Morel
- Monsieur François Willermain
- Madame Minh - Tri Hua

L'assemblée générale décide de renouveler les mandats d'administrateurs des personnes suivantes pour une durée de 4 ans:

- Monsieur Motulsky Elie
- Madame Sabine Bonnet
- Madame Anne Borlon

Les mandats respectifs entrent en vigueur à la fin de l'Assemblée générale et prennent fin, conformément aux dispositions légales, à la fin de l'Assemblée générale qui sera tenue en 2021.

L'assemblée générale décide de nommer les personnes suivantes comme administrateur pour une durée de 4 ans:

- Madame Paulina Bartoszek
- Madame Antonella Boschi

Les mandats respectifs entrent en vigueur à la fin de l'Assemblée générale et prennent fin, conformément aux dispositions légales, à la fin de l'Assemblée générale qui sera tenue en 2021.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 27/07/2017 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter l'association, la fondation ou l'organisme à l'égard des tiers

**Au verso** : Nom et signature